



Lettre Flash n°32

Vos élus Académiques des PLP du SE-UNSA :

Titulaire : Magloire HAZOUME : 06.76.25.82.17 sourou_hazoume@yahoo.fr

Suppléante : Nicole SAUVAGE-BONNET

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org

Site acad : <http://sections.se-unsa.org/aix-marseille/> site national : www.se-unsa.org

Cher(e) camarade,

Tu trouveras ci-dessous le sommaire de la lettre Flash PLP n°32

- **Oral de contrôle du Bac pro : arrêté + note de service**
- **Impact de l'oral de contrôle sur les résultats au Bac pro**
- **Bac pro : Nouvelles modalités d'évaluation en enseignement général**
- **Textes parus au BO**
- **Signez et faites signer la Pétition contre la précarité**
- **Flash de l'UNSA sur la formation professionnelle : Form pro**
- **Communiqué de presse de l'UNSA sur les retraites (enPJ)**

Bonne lecture. Bien amicalement

Jusqu'au 19 juin, je fais campagne pour l'Ecole Publique: <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

> Oral de contrôle du Bac pro : arrêté + note de service

Le nouvel arrêté est paru au JO n°54 du 5 mars 2010 : [Arrêté du 18 février 2010 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel](#)

Une note de service en date du 1^{er} avril (en PJ) adressée aux recteurs précise les modalités d'application de l'épreuve en donnant des directives et des critères d'évaluation (2 grilles) correspondant à chaque épreuve. Les directives et critères sont globalement cohérents.

A noter un ajout qui n'apparaît pas dans l'arrêté :

« Pour les spécialités de bac professionnel dont l'épreuve E1 fait appel à un enseignant de construction, celui-ci peut être convoqué pour faire passer l'épreuve de contrôle ».

> Impact de l'oral de contrôle sur les résultats au Bac pro

Contrairement à ce que le ministère avait annoncé en début d'année, l'oral de rattrapage a bien permis une hausse de 10 pts à l'identique de la voie générale et non de 5pts !

Extrait de la dépêche AEF du 15 avril 2010

86,4 % de réussite au bac pro en 2009, soit une hausse de 10,3 points (Direction des Etudes de la Prospective et des Performances)

« Avec 625 700 candidats et 539 100 lauréats, le taux de réussite à la session 2009 du baccalauréat s'élève à 86,2% », indique une note d'information de la Depp intitulée « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », rendue publique mercredi 14 avril 2010.

« La proportion de bacheliers dans une génération augmente de 3,2 points par rapport à l'an passé », précise l'étude. Ainsi, en 2009, 65,6 % des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat : 35,1 % dans une série générale, 16,0 % dans une série technologique, 14,5 % dans une série professionnelle.

La Depp estime que « la hausse du taux de réussite est due, en grande partie, au baccalauréat professionnel ». En effet, « avec la mise en place à la session 2009 d'épreuves de rattrapage, le taux de réussite au baccalauréat professionnel atteint 86,4 %, soit une hausse de 10,3 points par rapport à 2008 ».

> Bac pro : Nouvelles modalités d'évaluation en enseignement général

Dans l'attente de la parution des textes au JO et BO, vous trouverez en PJ, les textes présentés à la commission spécialisée des lycées avec les notes de présentation (argumentaire de l'administration).

La mise en cohérence des nouvelles modalités d'évaluation avec les nouveaux programmes semble globalement cohérente, hormis pour la PSE (Prévention, santé, environnement) sur un point : voir détail ci-dessous.

Evaluation PSE : la deuxième partie de la première situation d'évaluation pose problème. Cela vient du fait que cette partie de programme est en décalage avec la réalité.

Extrait du programme :

L'enseignant doit être moniteur de secourisme à jour de ses recyclages.

La formation s'appuie sur le référentiel de secourisme en vigueur.

Pré-requis à ce chapitre de formation :

- Soit PSC1 (prévention et secours civique niveau 1) : la formation se limite alors au chapitre prévention des risques spécifiques du programme SST (sauvetage secourisme du travail);
- Soit SST : la formation se limite alors au recyclage SST.

Tous les enseignants de PSE ne sont pas moniteur, loin s'en faut et beaucoup d'élèves en sortie de 3^{ème} n'ont pas le PSC1 et encore moins le SST. Ce sont les collègues qui ont le monitorat ou des intervenants extérieurs qui devront donc effectuer cette formation. Sur temps de travail ? Hors temps de travail ?

Pas de réponse satisfaisante de l'administration. Nous nous sommes donc abstenus au vote du CSE.

A noter : l'éducation civique sera associée à l'épreuve de français/HG. Il y a un nouveau programme d'éco droit pour le tertiaire (en PJ).

Rappel : les maths-sciences, afin d'utiliser les TIC dans l'évaluation, et l'éco droit/gestion (oral+dossier) seront désormais évalués en CCF.

Et le CCF ...

Quelques éléments d'analyse :

Le CCF s'appuie sur des situations d'évaluation et s'intègre dans le processus de formation. Une situation d'évaluation permet d'évaluer des compétences et des savoirs associés. **Le CCF n'est pas du contrôle continu.** Comme une épreuve ponctuelle, le CCF met en œuvre le principe du sondage de compétences avec un cadrage national. Par ailleurs, les PLP sont des professionnels. Il ne nous viendrait pas à l'idée, contrairement à certains de nos concurrents, de remettre en cause leur volonté d'évaluer avec éthique.

En contrepartie cela demande un accompagnement et une régulation qui **doivent** être assurés par le corps d'inspection afin d'éviter les dérives. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas et c'est un réel problème. Cela doit donc être une revendication.

Avec l'augmentation du nombre de situations d'évaluation, la charge de travail augmente de fait et les heures de cours diminuent. C'est particulièrement problématique pour les disciplines qui ont peu d'heures semaine. Et il n'est pas toujours facile d'obtenir de l'administration la nécessaire souplesse organisationnelle. Ces situations peuvent s'avérer problématiques.

Le ministre a annoncé une prise en compte de ce travail pour l'année scolaire 2010-2011. Une indemnité sera versée par division et par épreuve évaluée. Le taux de base de l'épreuve sera de 83 € puis de 111 € à partir de la rentrée 2011. Il sera majoré en fonction du nombre d'élèves. Nous serons vigilants à ce que ces mesures soient bien effectives.

Quelques infos.

Une convocation pour chaque situation est-elle nécessaire ? Que comporte-t-elle ?

Les situations d'évaluation sont certificatives, et le candidat doit les identifier comme telles. Il appartient au chef d'établissement, garant du bon déroulement des épreuves, d'informer les candidats du calendrier du CCF, selon la forme qui lui convient.

Peut-on faire repasser une épreuve non réussie ?

Non, les situations sont certificatives.

Que faire si un candidat est absent le jour d'une épreuve ?

En cas d'absence dûment justifiée d'un candidat à une situation d'évaluation, une nouvelle situation lui est proposée dans la limite de la période d'évaluation définie par le référentiel. Cette nouvelle situation fait l'objet d'une convocation par le chef d'établissement indiquant précisément date, lieu et horaire.

Peut-on échanger les classes entre professeurs pour corriger les productions des élèves ?

Non, ceci n'est pas conforme à l'esprit du CCF.

Les élèves ont-ils connaissance de leur note ?

Non, la pratique du CCF conduit toujours à une proposition de note au jury qui ne doit en aucun cas être communiquée aux candidats.

Les productions des élèves sont-elles conservées ? Par qui ? Combien de temps ?

L'établissement conserve les bordereaux de notes et d'émargement ainsi que les productions des élèves durant un an et un jour.

> Textes parus au BO

Nouveaux programmes d'enseignement général en CAP : [Bulletin officiel n° 8 du 25 février 2010](#)

> Signez et faites signer la Pétition contre la précarité

Lien sur le site national : <http://www.se-unesa.org/spip.php?article2206>

> Flash de l'UNSA sur la formation professionnelle : Form pro

Vous trouverez via le lien suivant le dernier Form Pro d'Avril (brochure de l'UNSA sur la formation professionnelle) avec un article sur les Bacs Pro.

<http://www.unsa.org/IMG/pdf/Formprof89.pdf>

Magloire HAZOUME

&

Nicole SAUVAGE - BONNET

Commissaires Paritaires Académique PLP

e-mail : sourou_hazoume@yahoo.fr

tél : 04 91 61 52 06

Port : 06 76 25 82 17